

Appel à candidatures pour un poste d'administrateur

Qu'est-ce que Sport Nouveau-Brunswick?

Fondé en 1977, Sport Nouveau-Brunswick est le principal organisme de soutien aux systèmes sportifs dans toute la province. Nous encourageons la participation sportive, facilitons le développement des systèmes, renforçons l'entraînement et le leadership, et offrons des services à quelque 70 organismes de sport et organismes multisports membres. À l'heure actuelle, nous comptons parmi notre équipe cinq (5) employés permanents à temps plein, huit (8) employés sous contrat à long terme, ainsi que des étudiants d'été, des stagiaires et d'autres membres du personnel occasionnels. Nous connaissons actuellement une pleine transformation organisationnelle en réponse au rapport *Envisager le sport* (2022), qui décrit l'énorme potentiel de la province du Nouveau-Brunswick pour s'imposer comme un leader dans la modernisation et l'amélioration du secteur sportif. Parmi les changements récents, citons la fusion avec Entraîneur Nouveau-Brunswick, l'établissement de nouveaux règlements administratifs et la hausse de l'effectif pour mieux répondre aux besoins de la population entière du Nouveau-Brunswick en matière de sport.

En vue des prochaines élections organisationnelles, Sport NB et le comité des candidatures recherchent des personnes qui s'engagent à promouvoir des systèmes sportifs collaboratifs, inclusifs et accessibles. Les personnes candidates idéales sont celles souhaitant faire partie d'un organisme qui autonomise les gens du Nouveau-Brunswick grâce à la participation sportive, au développement de systèmes et au leadership, reflétant ainsi la mission et la diversité des communautés desservies par Sport NB.

Comment le conseil d'administration est-il structuré?

La composition du conseil d'administration est décrite dans les règlements administratifs de Sport NB comme suit :

Composition du conseil d'administration :

4.1 Administrateurs : le conseil d'administration sera composé de neuf (9) administrateurs.

4.2 Administrateurs : le conseil peut nommer des administrateurs pour occuper des postes de dirigeants (voir l'article V) ou pour diriger divers portefeuilles liés aux activités de Sport NB. Les administrateurs peuvent avoir plus d'un portefeuille et peuvent se voir attribuer et retirer des fonctions par résolution ordinaire du conseil.

4.3 Observateur au conseil d'administration : une personne ou un représentant d'un organisme (comme le président sortant ou un principal bénévole) peut être invité à servir d'observateur au conseil d'administration et à assister aux réunions du conseil d'administration sans droit de vote, à la condition que la personne soit intéressée par cette fonction et qu'elle ait été approuvée par une résolution ordinaire du conseil d'administration. Les observateurs au conseil d'administration ne sont pas des administrateurs et peuvent être invités à quitter une réunion (ou une partie d'une réunion) du conseil d'administration à la discrétion de ce dernier à tout moment.

4.4 Gouvernement du Nouveau-Brunswick : le ministère responsable des sports peut nommer l'un de ses fonctionnaires comme représentant gouvernemental qui assiste aux réunions du conseil d'administration et qui n'a pas de droit de vote.

4.5 Président sortant : le président sortant de Sport NB (ou un autre ancien président, à la discrétion du conseil) peut être nommé au poste de président sortant, à la condition que cette personne soit intéressée à occuper ce poste et qu'elle ait été approuvée par résolution ordinaire du conseil pour un mandat d'un (1) an. Le président sortant est un observateur au conseil d'administration et non un administrateur.

Responsabilités

Les administratrices et administrateurs ont la responsabilité de définir les orientations, d'établir les politiques et de superviser les activités de l'organisme. Plus précisément, ils ont les responsabilités suivantes :

- Appuyer les objectifs et les activités de l'organisme.
- Lire et comprendre les états financiers et aider le conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités fiduciaires.
- Assister aux réunions du conseil d'administration et participer activement à la prise de décisions.

- Faire part de leurs domaines d'expertise avec le conseil d'administration.
- Être des défenseurs et des ambassadeurs de l'organisme.
- Obtenir divers moyens de soutien pour l'organisme, comme des commandites, des annonceurs, des membres, des exposants, des conférenciers, etc.
- Remplir les obligations de diligence, d'obéissance et de loyauté envers l'organisme.
- Participer à des évaluations régulières afin d'améliorer le rendement du conseil d'administration.
- Participer aux activités de planification stratégique.
- Prioriser et surveiller les programmes et les services.
- Travailler à développer de nouveaux leaders et recommander des personnes candidates potentielles au comité des candidatures.
- Éviter les conflits d'intérêts.
- Participer aux conférences et réunions de l'organisme.

Temps requis

Sport Nouveau-Brunswick tient au moins quatre (4) réunions du conseil d'administration par an. Le poste d'administrateur nécessite en moyenne huit (8) à dix (10) heures par mois. Il faut consacrer plus de temps pendant la période entourant l'assemblée annuelle, ainsi que pour certains comités en particulier.

Durée du mandat

Les administratrices et administrateurs élus exercent généralement jusqu'à trois (3) mandats de trois (3) ans. Celles et ceux qui sont élus en novembre 2025 exerceront un mandat d'un (1) an, de deux (2) ans ou de trois (3) ans pour échelonner les mandats du conseil d'administration.

Admissibilité

Conformément au paragraphe 4.6 des règlements administratifs de Sport NB, voici les critères d'admissibilité d'une administratrice ou d'un administrateur :

- Soumettre une vérification du casier judiciaire, si la demande est faite.
- Soumettre une vérification de solvabilité, le cas échéant.
- Être un résident principal du Nouveau-Brunswick.
- Être âgé de dix-neuf (19) ans ou plus.
- Ne pas avoir été déclaré faible d'esprit par tribunal au Canada ou à l'étranger.
- Ne pas être un employé rémunéré ou un entrepreneur de Sport NB ou des membres de ce dernier.
- Ne pas avoir le statut de faillite.
- Ne pas être reconnu coupable d'une infraction au *Code criminel* (Canada) ou au droit pénal de tout pays en dehors du Canada concernant l'un ou l'autre des éléments suivants :
 - promotion, constitution ou gestion d'une société;
 - fraude; à moins que trois (3) ans ne se soient écoulés depuis l'expiration du délai fixé pour le sursis à l'exécution de la peine sans condamnation ou depuis qu'une amende a été infligée, ou que la peine d'emprisonnement et de probation imposée, le cas échéant, n'ait pris fin, selon la dernière de ces éventualités, mais l'incapacité imposée par le présent paragraphe prend fin lorsque la grâce est accordée.

Comment les membres du conseil d'administration seront-ils sélectionnés?

Les administratrices et administrateurs sont élus conformément aux règlements administratifs de Sport Nouveau-Brunswick.

Qui peut être administratrice ou administrateur?

Les administratrices et administrateurs doivent posséder la plupart des qualités générales suivantes et plus d'une des compétences particulières suivantes :

Qualités	Compétences
Engagement et capacité (temps, énergie et expertise) à remplir les engagements en tant qu'administratrice ou administrateur	Titre comptable (CPA) - poste de trésorier
Connaissance des rôles et responsabilités d'une administratrice ou d'un administrateur, d'un conseil et du personnel	Titre juridique
Expérience dans l'élaboration de politiques	Qualifications professionnelles (doctorat en médecine, doctorat, MBA ou spécialité en sciences du sport)

Expérience en réflexion stratégique	Gestion du personnel (titre professionnel dans le domaine des ressources humaines)
Connaissance de la communauté sportive	Médias, marketing, contacts en relations publiques ou expérience
Capacité à reconnaître les principaux risques commerciaux et à assurer la mise en œuvre de systèmes appropriés pour gérer ces risques	Contacts en collectes de fonds et sources de financement
Connaissance des mécanismes du rendement organisationnel et capacité à surveiller, évaluer et rendre compte	Expérience en administration et en gestion
Connectivité stratégique avec les clients clés	Relations gouvernementales et contacts
Comportement éthique et fondé sur des valeurs	Développement organisationnel et expérience en planification stratégique
Représentant de la population cliente (athlète, entraîneur, officiel, etc.)	Autres compétences prisées par le conseil d'administration
Qualités liées à l'équité auto-déclarées et décrites dans le formulaire de candidature	Relations gouvernementales et contacts
Autres qualités prisées par le conseil d'administration	Développement organisationnel et expérience en planification stratégique
	Autres compétences prisées par le conseil d'administration

Nominations

Toutes les personnes souhaitant se porter candidates à un poste d'administrateur, y compris les administratrices et administrateurs actuels qui veulent se représenter, devront faire l'objet d'une nomination qui nécessite la soumission d'un **formulaire de candidature** signé et des pièces justificatives avant la date limite de candidature.

Le comité des candidatures effectuera une vérification préalable en examinant les qualifications de la personne candidate, les compétences et qualités requises, ainsi que les conflits d'intérêts potentiels ou autres questions importantes qui pourraient empêcher la personne en question de remplir avec succès les fonctions d'administrateur.

Quels seront les renseignements requis à l'appui de chaque candidature?

Documents à fournir

Les personnes candidates doivent soumettre un formulaire de candidature dûment rempli, ainsi qu'un curriculum vitae (accompagné de deux [2] recommandations pertinentes) ne dépassant pas trois (3) pages.

Documents de campagne facultatifs

Une fois que le comité des candidatures a confirmé l'admissibilité de la personne candidate, cette dernière peut commencer à informer les personnes et les organismes qu'elle se présente aux élections. Les personnes candidates peuvent envisager de préparer du matériel de campagne pour leur candidature, qu'elles utiliseront dans le cadre de leurs propres efforts de promotion, par exemple :

- Un **programme de campagne** décrivant ce que la personne candidate souhaite faire pour promouvoir les objectifs de Sport Nouveau-Brunswick – ce matériel peut être aussi détaillé ou précis qu'elle le souhaite;
- Une photo **portrait**;
- Une **biographie** de la personne candidate (300 mots maximum);
- Une **vidéo** décrivant la personne candidate ou son programme, ou les deux (30 secondes maximum);
- **Des témoignages ou recommandations** d'autres organismes ou d'autres personnes.

Quelle est la date limite pour soumettre les candidatures?

Les candidatures peuvent être envoyées par courriel à info@sportnb.com le 14 octobre 2026, au plus tard.